



LBDH/001/2024

Kampala, 03 janvier 2024

Déclaration de la Ligue Iteka suite à l'appel du président de la République du Burundi au lynchage de personnes LGBT+.

1. La Ligue Iteka a suivi avec intérêt la conférence publique du président de la République du Burundi, son Excellence Evariste Ndayishimiye le 29 décembre 2023 sur différents aspects de la vie de la nation. Elle a été choquée d'entendre le Président de la République appeler au lynchage de personnes LGBT +.
2. La ligue ITEKA rappelle que ce genre de propos met en danger les personnes LGBT+ et crée un environnement nuisible à l'exercice de leurs droits humains comme le droit à la vie, le droit à la vie privée, le droit à l'accès aux soins de santé, le droit à la non-discrimination, etc. Tous ces droits sont cependant consacrés par les instruments internationaux liant le Burundi (dont le Pacte International relatif aux droits civils et politiques) et dont la substance fait partie intégrante de la constitution du Burundi.
3. La ligue ITEKA a toujours condamné¹ la criminalisation des relations homosexuelles, d'abord par le Code pénal de 2009 (article 567) puis par celui de 2017(article 590). Elle réitère sa condamnation de ces dispositions légales discriminatoires et condamne encore davantage la mobilisation de la haine contre un groupe déjà vulnérable au Burundi.
4. La ligue ITEKA est en outre préoccupée par le fait que l'application de dispositions du code pénal déjà discriminatoires à l'égard des personnes LGBT + se fait en outre en violation des règles élémentaires de procédure pénale. Les conséquences en sont généralement tragiques. Le cas le plus récent est le refus de libérer feu Mévain Shurveryimana et ses 17 co-accusés après leur acquittement des charges d'homosexualité et d'incitation à la débauche par le Tribunal de Grande Instance de Gitega en date du 21 août 2023.² Non contente de la décision du Tribunal et soucieuse de satisfaire les hautes sphères de l'Exécutif, la procureure générale

¹ <https://www.hrw.org/fr/news/2009/04/24/petition-dong-burundaises-et-internationales-contre-la-criminalisation-de>

² https://www.iwacu-burundi.org/un-cadavre-autorise-a-recouvrer-sa-liberte/#google_vignette



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME

"ITEKA" association sans but lucratif

Agréée par l'ordonnance ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance 550/029 du 6 février 1991

Membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (F.I.D.H)

près la Cour d'Appel de Gitega s'opposa à la libération de feu Mévain Shurweryimana, pourtant acquitté, en refusant de lui signer le mandat d'élargissement. Rappelons que le médecin traitant de Monsieur Mévain Shurweryimana à l'hôpital de Gitega avait demandé son transfert à Bujumbura pour des soins indisponibles à Gitega. Son maintien illégal en prison rendit impossible ce transfert et Monsieur Mévin Shurweyimana perdit sa vie en conséquence.

5. La Ligue ITEKA appelle encore une fois les autorités burundaises³ à leur sens des responsabilités. Cet appel du Président de la République au lynchage de personnes LGBT+ est fait dans un contexte où le phénomène de justice populaire est déjà un problème réel de société. En effet en 2022, la ligue ITEKA avait documenté 42 instances de justice populaire et de règlement de compte par assassinat et cette année 2023, 43 cas ont été documentés. Le Burundi s'approche en outre d'une période électorale et l'expérience a déjà montré que ces périodes sont généralement caractérisées par des violations massives des droits de l'homme.
6. La Ligue Iteka condamne encore une fois les propos du Président de la République et l'invite plutôt à prendre les mesures nécessaires pour la protection des droits de l'homme, y compris ceux des groupes vulnérables dont les personnes LGBT+.

Pour la Ligue Iteka

Anschaire NIKOYAGIZE, Président



³ https://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2023/03/DECLARATION_DE_LA_LIGUE_ITEKA_13_MARS_2023.pdf